



Inscription 2019 - 2020

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tél / Mob :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Cotisation : 19 € pour la licence FFCLD + 100 € pour 1 h de cours

(+ 50 € /heure supplémentaire. - 10 € /membre d'une même famille)

(Si vous êtes déjà licencié(e) FFCLD dans une autre association, vous ne réglez pas les 19 € et indiquez votre n° de licence :))

Pièces à fournir avec l'inscription : certificat médical de moins de 3 ans + règlement (si vous payez par chèque en une fois, ne faire qu'un seul chèque de 119 €)

Je règle : en espèces

par chèque (à l'ordre de GROUPE RN10)

en une fois

en fois (fournir les chèques avec la date d'encaissement souhaitée au dos)

j'ai besoin d'une facture pour mon CE

Autorisation :

Je soussigné(e) Mr/Mme autorise / n'autorise pas* que mon image apparaisse sur internet ou sur les réseaux sociaux à des fins d'illustration des supports de communication.

J'accepte / je n'accepte* pas de recevoir des informations par mail de l'association.

Je confirme mon inscription et m'engage à respecter le règlement intérieur.

Le / /

Signature :

** Rayer la mention inutile*



Règlement intérieur

- Les cours ont lieu du **lundi 16 septembre 2019 au samedi 27 juin 2020**. Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- Le règlement des cours s'effectue en début d'année. Pour les règlements annuels effectués en plusieurs fois, tous les chèques sont à déposer au moment de l'inscription en précisant au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité (septembre à juin) ainsi que le nom de l'adhérent si différent de celui du chèque.
- Il n'y a pas de rétractation ni de remboursement possible des inscriptions en cours d'année même en cas d'absence prolongée de l'élève. La possibilité de règlement en plusieurs chèques pour les inscriptions annuelles correspond à une facilité de paiement accordée aux personnes qui souhaitent en bénéficier, les chèques établis ne peuvent en aucun cas être restitués en cours d'année.
- L'association ne peut être tenue pour responsable de l'annulation d'un cours en cas de réquisition de la salle par la municipalité ou pour cause d'absence du professeur au dernier moment ne permettant pas son remplacement. Un cours pourra également être annulé pour raison exceptionnelle ; dans ce cas les adhérents en auront été informés au préalable.
- La présentation d'un certificat médical ou de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 ans est obligatoire. L'association ne pourra être tenue pour responsable de la non présentation de ce certificat par l'élève qui en assumera seul les conséquences éventuelles.
- Dans le cadre des spectacles, stages, cours... des photos ou vidéos des élèves peuvent éventuellement être prises à des fins d'illustration des supports de communication. Les adhérents donnent l'autorisation à l'association d'utiliser leur image dans ce cadre.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou détériorations d'effets personnels au sein de ses locaux.

Le / /

Signature :